

AOÛT SEPTEMBRE 2021

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Ces deux mois d'été ont été comme l'an passé rythmés par les différents arrêtés de la préfecture et protocoles sanitaires liés à la pandémie COVID 19.

Cependant, nombreuses et nombreux d'entre nous ont pu se retrouver lors des fêtes du 14 juillet.

Nous remercions les bénévoles des comités des fêtes pour leur mobilisation dans l'organisation des différentes soirées. Un grand merci à Ramon Gual pour cette belle soirée catalane et à Didier Olive qui nous a offert ce chaleureux concert avec son groupe FMR.

Vous avez pu le constater, nos villages, étapes de différentes boucles de randonnées, ont été très visités. Touristes, randonneurs, vacanciers, tous nous vantent l'accueil et la beauté de nos villages. Cela, c'est grâce à votre concours, aux côtés des employés communaux.

Cet été, différents travaux ont été réalisés, d'autres se poursuivront très prochainement. Nous remercions les services de l'Etat et le Conseil Départemental pour l'attention portée à nos dossiers et leurs aides financières.

A Clara, l'aménagement du nouveau parking a permis l'aération de ceux existants. Désormais, il nous appartient de respecter les emplacements affectés sur l'ensemble des villages. Solidaires, chacun.e d'entre nous sera attentif à celles et ceux qui ont réellement besoin de se garer à proximité de chez eux.

Une commune n'appartient pas à ses élus mais à ses habitants. Ce maudit virus a freiné nos initiatives en faveur de la démocratie participative telle que nous l'avions imaginée. Votre participation est au cœur de notre projet. Nous comptons sur les réunions citoyennes pour recueillir vos envies, vos besoins et vos demandes. Nous savons que le Conseil Citoyen nous accompagnera pour aller plus loin. Le 2 octobre, la réunion citoyenne s'accompagnera de l'installation du Conseil Citoyen.

En espérant que vos vacances se sont déroulées comme vous les avez imaginées, nous vous souhaitons une belle rentrée et plus particulièrement aux enfants et aux jeunes qui vivront très certainement encore une rentrée particulière.

Prenez soins de vous et protégez celles et ceux qui vous entourent.



CONTACTEZ - NOUS À :

commune-de-clara@orange.fr

Mairie de Clara-Villerach

1 rue de la Mairie

66500 Clara-Villerach

Tel : 09.60.43.06.36

Patrick Marcel : 06.73.94.76.36

Stéphane Salies : 06.33.96.54.16

Permanences des élus à Clara les mardis de 18h30 à 19h30 et le premier samedi du mois de 10h à 12 h. A Villerach le troisième samedi du mois de 10h à 12h salle Polyvalente.

Ouverture du secrétariat Mairie au public les mercredis de 9h à 12h

Rejoignez-nous sur notre facebook Clara Villerach

Abonnez-vous à Panneau Pocket pour suivre les alertes et infos pratiques de la mairie



UN ÉTÉ, DES PROJETS, DES RENCONTRES

27 juillet : Rencontre avec Jean-Louis Jallat, Président de la CCCC

L'accueil de Jean-Louis Jallat, Président et de Stéphane Pendaries, Directeur Général des services à la Communauté de communes Conflent Canigó a permis de faire le point sur les différents projets de la commune, sur les aides de la Communauté de communes et sur son fonctionnement. Cet état des lieux s'est terminé par une visite du Cortal et la présentation du projet « gîte d'étape ».

5 août : Rencontre avec Jean Grassaud, technicien à l'Office du Tourisme Conflent Canigó

Jean Grassaud est venu présenter la dynamique des chemins de randonnées déclarés d'intérêt communautaire à visée touristique. Dans ce cadre, il lui a été présenté le projet de mise en valeur du chemin Clara-Estóher passant par les chapelles Saint Etienne de Pomers et Saint-Jean de Seners à Estóher.

15 juillet : Commission mutualisation

Plans communaux de sauvegarde, sites internet, achats groupés, banque de prêt de matériel entre communes, accompagnement sur dossiers ..., la deuxième réunion de la commission a permis de hiérarchiser les propositions de mutualisation au sein de la communauté de communes.

16 juillet : Rencontre avec Thibaut Félix, sous-préfet à la relance

En vue de la création du gîte d'étape sur le Cortal, Thibaut Félix a répondu favorablement à notre invitation pour une visite sur site. Il a été envisagé avec lui les différentes subventions que pourrait obtenir la commune dans le cadre des appels à projets inscrits dans le Plan de relance déployé par le Gouvernement. Le projet considéré à haute valeur touristique, une aide financière sera sollicitée dans le Plan Avenir Montagne.

URBANISME

Permis de construire: De Schryder Dominique Rue des Mimosas à Villerach pour une maison individuelle
Déclaration de Travaux: Mairie de Clara-Villerach pour un parking Rue du Canigou à Clara ; Ramos Benoît Rue des Violettes à Villerach pour la création d'une véranda par la fermeture d'un appentis existant ; Davies Christopher La Bergerie à Villerach pour un Abri de jardin

CHRONIQUE D'UN BICENTENAIRE

Criées de Villerach en 1775

Il s'agit de règlements de police locale, en voici quelques articles :

- 1- Attendu que les fruits de la terre sont sous la foi publique et que nous ne saurions avoir trop d'attention à réprimer ceux qui portent préjudice, défendons à toute personne de quelque qualité qu'elle puisse être, de chasser dans les terres ensemencées depuis que les haricots, lins et chanvres, oignons, seront apparents sur terre, et que le millet, gros millet, orge, avoine seront en tuyau, jusque après la dépouille à peine de 30 livres d'amende.
- 2-Défendons à toute personne de préparer le chanvre et lin dans le village de Villerach, dit vulgairement massar et vergar, mais ordonnons de ce faire à 50 pas loin dudit village, et ce même depuis le lever jusqu'au coucher du soleil seulement afin d'éviter tout incendie.
- 3- Faisons défenses de puiser l'eau avec chaudron et autres choses malpropres à la fontaine dudit lieu, sous la peine de 6 livres pour chaque contravention et contre chaque contrevenant.
- 4- Défendons à toute personne de laver linge, lessives et autres choses dans le torrent de la fontaine si ce n'est à 50 pas au dessous du village



NUMERIQUE 66
— NUMÉRIQUE PUBLIQUE TROIS HAUTS CÔTÉS DU DÉPARTEMENT —



TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À L'ACCÈS À LA FIBRE !

Les travaux pour l'installation de la Fibre sur notre commune avancent. Dans ce contexte, vos élus se sont entretenus avec les agents de Numérique66 qui s'occupent du déploiement sur notre département. La livraison est prévue entre novembre 2021 et février 2022. Mais pour être sûrs que vous pourrez bien être raccordés, quelques démarches préalables sont nécessaires pour vérifier si votre habitation est bien adressée. **N'attendez pas le dernier moment pour les effectuer. Vos élus sont à vos côtés pour vous guider !**

Pour cela, nous vous invitons à :

- a. Vous connecter sur le site <https://www.numerique66.fr/>
- b. Cliquer sur le menu en haut de la page « Test éligibilité »
- c. Renseigner la commune, voie et numéro de voie et cliquez sur « Suivant »
- d. Renseigner vos coordonnées et cliquez sur « Résultat »



Deux informations sont alors affichées :

- Dans l'encart à droite, vous êtes informés de l'avancée du déploiement. Pour le moment vous devriez apparaître comme Non éligible (c'est normal)
- Sur la carte de la commune, votre logement est localisé par l'icône : 
- Si la localisation de votre logement n'est pas accompagnée de l'icône  , cela signifie que votre habitation n'est pas adressée et que vous ne pourrez pas être raccordé à la fibre.

Pour faire adresser votre habitation :

- a. Cliquer sur le menu en haut de page « Aide et Contact »
- b. Cliquer sur le menu « Mon adresse n'est pas référencée »
- c. Remplir le formulaire pour transmettre les informations aux équipes de Numérique66



En cas de difficultés pour réaliser ces démarches, vous pouvez vous rapprocher de vos élus lors des permanences du Mardi (18h30-19h30 en mairie).

POUR SUIVRE L'AVANCÉE DU RACCORDEMENT

Toujours sur le site internet <https://www.numerique66.fr/>, dans la rubrique "Test éligibilité", après avoir renseigné votre adresse et vos coordonnées et avoir cliqué sur résultat, l'icône  accompagnant la localisation de votre logement changera de couleur suivant l'avancée du raccordement

LEGENDE	
	Raccordé
	Eligible
	Prochainement éligible
	Non éligible

4

Vous êtes raccordé à la fibre !

3

Période pendant laquelle votre opérateur prend rendez-vous avec vous pour procéder au raccordement

2

Période de 3 mois pendant laquelle les opérateurs peuvent vous démarcher et pendant laquelle vous pouvez choisir votre opérateur

1

L'installation des équipements n'est pas encore finalisée, vous ne pouvez pas encore demander le raccordement



AMENAGEMENT DES VILLAGES

Un nouveau parking à Clara

Les travaux rue du Canigou ont bien avancé et vous avez pu profiter du nouveau parking dès ce mois d'août ! 16 nouvelles places qui ont permis de désengorger nos belles places du centre du village !

Des gardes-corps à Clara et à Villerach

A Clara rue du Canigou et à Villerach rue de la Fontaine des gardes corps ont été installés pour sécuriser la circulation des piétons. Pour les travaux de sécurisation, la commune a obtenu une subvention d'un montant de 11 495€ du Conseil Départemental.

Murets enduits à l'entrée du village

Petite touche de couleur à l'entrée de Clara ! C'est l'effet de l'enduit orangé sur les deux murets à l'entrée de la place de la République.

Entretien des chemins communaux

L'association des chasseurs avec des habitants de la commune ont effectué dans la bonne humeur l'entretien de nos sentiers communaux. Tous les ans l'ACCA assure cet entretien et nous les en remercions.

A venir

Construction du mur du parking de Clara. Les habitants qui souhaitent participer aux travaux se rapprochent de Pascal Ascola.

Journée débroussaillage au Cortal

Le 10 juillet, en vue de la visite du sous-Préfet à la Relance, des habitants des deux villages se sont retrouvés au Cortal pour une mission débroussaillage. Merci à eux !

Défibrillateur de Villerach

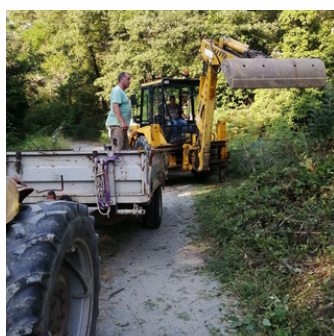
Depuis plusieurs mois, un défibrillateur a été mis en place à Villerach, dans le hall d'entrée de l'ancienne école. Une formation à son utilisation sera proposée aux habitants prochainement.

Barrière fleurie rue du Centre

La jardinière à l'entrée de la rue du centre à Clara a été remplacée par une barrière amovible qui accueille dès à présent une jardinière fleurie. Cette barrière permettra aux secours d'intervenir tout en préservant le caractère piétonnier de la rue. Un grand merci à Guy Brun qui a souhaité financer cet équipement !

Circuit VTAE au départ de Villerach

Le Syndicat Mixte du Canigou a mis en place un circuit pour les VTAE (VTT à assistance électrique) au départ de la grange de la RD24 à Villerach. Le parcours est reconnu par le balisage ci-dessous.





CLARA-VILLERACH EN FÊTE, C'ETAIT CHOUETTE !!





AIDES AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

AIDE DE L'ETAT

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de l'Etat de 50 euros par enfant pour financer son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant cet été un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment « l'aide sport et culture en Conflent » de Clara-Villerach.

AIDE DE LA COMMUNE

Afin de promouvoir le sport et la culture auprès des jeunes de la commune, afin de soutenir les associations et les clubs du Conflent en cette période difficile, afin de réduire les inégalités face à l'accès aux activités périscolaires, la commission jeunesse propose :

Une aide financière aux familles pour que leur enfant participe, adhère à un club (ou association) sportive ou culturelle, participe à des classes vertes, de neige... organisées par les établissements publics. Le montant de cette aide est défini en fonction du quotient familial du foyer :

Pour prétendre à cette aide, il faut :

- que le jeune soit domicilié sur la commune
- qu'il ait entre 0 et 16ans
- avoir un dossier complet (fiche de renseignements en pj dans ce bulletin, RIB du responsable de l'enfant, facture acquittée du club ou de l'association, attestation CAF pour les QF ≤ 900)
- que la famille s'engage à ne pas demander le remboursement au club ou à l'association si pour des questions sanitaires ou autres, les activités n'ont pas pu avoir lieu en totalité.
- que l'inscription se fasse auprès d'un club ou d'une association du Conflent.

QF	Aide de la commune
900 < QF	50€
500 < QF ≤ 900	100€
QF ≤ 500	150€

Les familles peuvent prétendre à une aide par enfant par année scolaire. Cette aide peut se répartir sur plusieurs activités.

Au niveau de la commune :

- Coût : Environ 5050€/an pour 55 enfants.
- Plutôt que de répondre aux demandes de subvention d'associations diverses et variées, les aides profitent directement aux familles de la commune et aux associations choisies par les habitants.



BUDGET PARTICIPATIF : PANNEAUX SECURITE ROUTIERE

Le 4 juillet dernier, les jeunes de la commune se sont prêtés au jeu de la prise de vue sur les quatre lieux où seront installés les panneaux visant à sensibiliser les automobilistes au partage de la chaussée et au ralentissement.

Un grand merci à Didier Olive qui a mené la séance photo et réalisé les clichés qui seront reproduits en grand format dans les prochaines semaines et installés sur panneau.

Et un grand bravo à tous les jeunes qui se sont mobilisés !

Ce projet est le lauréat de l'appel à projet 2020 du budget participatif de notre commune.

REUNION CITOYENNE LE 02 OCTOBRE

La démocratie participative à Clara-Villerach c'est aussi des temps d'échanges et de consultation des habitants.

Le Conseil municipal vous invite à venir échanger vos idées et propositions autour de l'utilisation des espaces fermés de la commune : salles de la mairie, salle des fêtes de Clara, salle polyvalente et salle de l'ancienne école de Villerach, espace donnerie de Clara. Comment souhaitez-vous utiliser ces espaces ? Quelles activités pourraient-ils accueillir ?

Le rendez-vous est donné le samedi 02 octobre de 9h30 à 12h00 à la salle des fêtes de Clara.

CONSEIL CITOYEN : APPEL À CANDIDATURE

Après de longs mois de confinements successifs qui nous ont conduit à reporter sa mise en place, le Conseil municipal peut enfin lancer l'appel à candidature pour le Conseil Citoyen. Habitants de Clara, de Villerach et représentants des acteurs économiques ou associatifs de la commune, vous pouvez participer !

Nous invitons tous les habitants de plus de 18 ans souhaitant participer à cette instance de démocratie à présenter leur candidature **avant le 30 septembre 2021 minuit** en utilisant le coupon joint à ce numéro des Echos.

En fonction du nombre de candidatures, il pourra être procédé à un tirage au sort **le 02 octobre** à l'issue de la réunion citoyenne.

La composition du Conseil citoyen pour les deux prochaines années pourra alors être portée à la connaissance de la population. Le Conseil Citoyen sera autonome pour organiser son fonctionnement.

Ce que le Conseil Citoyen fait

Le conseil donne son avis sur les projets et actions du Conseil municipal.

Pour ce faire, il recueille les observations et les propositions des habitants.

Le lien avec le Conseil Municipal

Le Conseil municipal accueille les représentants du conseil deux fois par an en séance du Conseil municipal. Il enregistre le rapport du Conseil citoyen et pose des questions d'éclaircissement.

Si le rapport appelle des réponses, le Conseil municipal les porte dans le courant du trimestre.

Composition et mise en place	Fonctionnement	Niveau d'implication
Le Conseil municipal lance un appel à candidature pour la constitution du Conseil citoyen doté de 12 sièges avec pour exigences de composition : 6 habitants de Clara 3 habitants de Villerach 3 membres représentant des entrepreneurs ou des associations de la commune. Les candidats sont réunis. Si le nombre de candidats excède le nombre de siège, il est procédé à un tirage au sort. Les membres sont nommés pour 2 ans.	Une fois mis en place, le Conseil citoyen est libre de se réunir en autonomie au rythme qui lui semble adéquat. Il se dote d'une charte de fonctionnement qui assure à chacun des membres la possibilité de s'exprimer librement. Il peut intervenir aux réunions du Conseil municipal à raison de 2 fois par an.	En fonction du rythme défini par le Conseil citoyen. Peut conduire à plusieurs réunions par an et nécessite un investissement pour l'auto-organisation.



VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

AGENDA MUNICIPAL

Réunion Citoyenne

Rendez-vous le samedi 02 octobre à 9h30 à la salle des fêtes de Clara.

Appel à candidature Conseil Citoyen

Vous avez jusqu'au 30 septembre pour nous transmettre votre souhait de participer au Conseil Citoyen de la commune (bulletin en annexe)

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le 21 septembre à 18h30 à la mairie.

Conseil des enfants et des jeunes

Le 23 octobre à 15h à la mairie. Tous les jeunes âgés de 5 à 16 ans sont invités.

Journées du Patrimoine

Le dimanche 19 septembre, nous proposons aux habitants de monter à la chapelle Saint Etienne de Pomers puis de partager un pique-nique. Des départs à pied auront lieu à 10h30 de Clara (place de la République) et Villerach (place du 8 mai). Un repas tiré du sac pourra être partagé à 13h au parking de la chapelle.

L'Eglise de Clara sera ouverte **dimanche 19 de 9h30 à 12h30**. L'Eglise de Villerach sera ouverte **samedi 18 de 15h à 17h**.

Naissance

Nous souhaitons la bienvenue au petit Mathys qui est né le 17 août au foyer de Karine Delahayes et Régis Chevalier.

Décès

Robert Ascola est décédé le 29 juin 2021. Nous transmettons toutes nos condoléances à sa famille.

Bibliothèque à Villerach

La bibliothèque ouvrira ses portes pour une nouvelle saison tous **les samedis matin de 10h30 à 12h30 à partir du 4 septembre**.

Vous retrouverez bien sûr une sélection de la médiathèque de Thuir mais également un espace presse (journaux, magazines...) à découvrir autour d'une tasse de café.

Cours de Yoga

Carole relance les cours de Yoga chez Marco Rollot à Villerach tous les **vendredis soirs de 18h30 à 20h**. La rentrée aura lieu le vendredi 10 septembre. La participation au trimestre est de 75€ ou 8€ la séance. Pour tous renseignements contactez Carole Martinez au 07 67 39 10 77

Battue administrative

Quand vous constatez des dégâts sur vos terrains causés par un animal sauvage, il vous appartient de contacter le président de l'ACCA pour l'organisation d'une battue administrative.

Contact ACCA : Bruno Bousquet au 06 19 22 22 37

Vide grenier et marché de producteurs

Le Dimanche 10 Octobre de 7h00 à 18h00 à Villerach. Contacts pour réserver votre emplacement 0633965416 ou 0619222237

Concours des fracassés de la boule

Rendez-vous le **dimanche 12 septembre à 16h à Clara**. Participation de 5 € par personne.

Agenda Paroissial

Le 4 septembre à 16h30 une messe sera célébrée à l'église St Martin de Clara